



Procès-verbal n° 18-2024

Séance du 24 juin 2024

19h30, à la salle du Conseil Communal à Apples, sous la présidence de Mme Laurence Micheli, Présidente du Conseil Communal de Hautemorges.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6.05.2024
3. Adoption de l'Ordre du Jour
4. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :
 - Préavis n° 08-2024 – Comptes 2023
 - Préavis n° 09-2024 – Rapport de gestion 2023
5. Communications du Bureau du Conseil Communal
6. Communications municipales
7. Election du Bureau pour la période juillet 2024 à juin 2025
8. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)
9. Propositions individuelles et divers
10. Clôture

1. Appel

70 Conseillers-ères ont été régulièrement convoqués-es.

54 sont présents-es

16 sont absents-es

dont

16 Conseillers-ères excusés-es :

Mme Tania Aeschlimann, M. Patrice Copin, M. Guy Decollogny, Mme Anick Delay, M. Romain Di Natale, M. Nicolas Dumauthioz, M. Jean-Luc Favre, M. Jean-Daniel Fawer, Mme Joëlle Fuchs, Mme Martine Meldem, Mme Sandra Petit, M. Yann Pugin, M. Pascal Sigg, M. Pascal Stump, M. Basil Viquerat, M. Nicolas Walther

Conseillers-ères non excusés-es :

Néant

Le quorum de 36 étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Mme la Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les délibérations du Conseil.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Madame la Présidente procède à l'énumération du PV page par page :

Aucune demande de modification n'étant requise, le PV est soumis au vote :

Le procès-verbal est accepté tel quel

Pour **50**

Contre **00**

Abstention(s) **04**

3. Adoption de l'Ordre du jour

Mme la Présidente suggère une modification de l'Ordre du Jour : sans demande préalable d'intervention des délégués intercommunaux, le point 8 est remplacé par :

8. Postulat urgent du 24 juin 2024 – Transformation de la Gare de Pampigny-Sévery.

L'Ordre du Jour avec modification est soumis au vote :

L'Ordre du Jour modifié est accepté

Pour **52**

Contre **00**

Abstention(s) **02**

4. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :

- **Préavis n° 08-2024 – Comptes 2023**

Conclusions du préavis :

- d'accepter les comptes 2023 de la commune de Hautemorges et d'en donner décharge à la Municipalité, au boursier et aux membres de la commission de gestion;*
- d'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 72'745.06 en augmentation du capital.*

Commission de Gestion :

M. Ralf Dislich, rapporteur pour la Commission de Gestion, donne lecture des conclusions du rapport, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

M. Aurel Matthey, Municipal, estime que nous pouvons être globalement satisfaits des résultats, sans pour autant renoncer à s'interroger sur certains écarts avec le budget. Ainsi, par souci de transparence, toutes les explications figurent tant dans le budget, que dans les comptes. A titre de comparaison, quelques ratios sont présentés et commentés (document joint au présent PV). D'autres comparatifs sont disponibles sur le site du canton à l'adresse suivante : <https://public.tableau.com/app/profile/emma.sheedy/viz/Tableaubordcommunal/Accueil> Ces bons résultats permettront à la Municipalité de proposer une baisse d'impôt lors la présentation du taux d'imposition 2025. Les chiffres du pré-budget 2025 serviront à en définir plus précisément la teneur.

Madame la Présidente ouvre la discussion :

M. Giorgio Anastopoulos demande si les biens de la commune sont estimés à la valeur fiscale.

Selon la valeur figurant au bilan précise M. le Municipal des finances.

Rubrique 5100 Enseignement primaire, compte 3522.01 : Mme Ruth Müller souhaite une explication sur l'écart du nombre d'élèves entre les 84 du budget et les 153 des comptes.

M. Aurel Matthey, Municipal, précise d'emblée que les chiffres sont communiqués par l'ASIABE et que le coût d'un élève, qu'il soit en primaire ou en secondaire, est le même. Ainsi, l'écart découlant du transfert des élèves de la primaire à la secondaire, l'élément essentiel à considérer correspond au nombre total des élèves, lequel s'avère correct.

M. Dominique Kohli exprime 3 remarques au sujet des comptes : 1) il est satisfait de voir que tant les résultats que le désendettement vont dans le bon sens 2) la marge d'autofinancement démontre que la commune a de quoi fonctionner correctement, sans devoir obligatoirement

procéder à des emprunts 3) comme évoqué précédemment par la Municipalité, il se réjouit de mesurer les effets de cette situation avec la baisse annoncée du taux d'imposition.

M. Alain Lattafi souhaite savoir si les comptes font l'objet d'une révision, et si oui, le rapport est-il consultable, ou pour le moins ses conclusions ?

M. Aurel Matthey, Municipal, confirme que, compte tenu de la taille de la commune, les comptes sont obligatoirement soumis à révision. Les conclusions du rapport seront jointes au PV.

D'autre part, M. Alain Lattafi revient sur une question déjà posée lors du précédent boucllement : au 31 décembre 2023, 87 % des liquidités étaient placées à la Banque Raiffeisen. En termes de gestion du risque, ne serait-il pas judicieux de mieux répartir ces avoirs ?

M. Aurel Matthey précise que les liquidités excédentaires ont diminué (remboursement des emprunts arrivés à terme en 2024) et qu'elles ont été réparties pour moitié entre la BCV et la Banque Raiffeisen.

Page 8 du préavis municipal : M. Nicolas Walker souhaite des précisions sur l'attribution d'un montant de CHF 900'000.00 sur le fonds de réserve "Général", en prévision d'importants ajustements sur les comptes de bilan à fin 2024.

M. Aurel Matthey, Municipal, expose que jusqu'à l'entrée en vigueur de MCH2 en 2027 (nouveau plan comptable), la commune dispose d'une plus grande liberté d'utilisation de ses fonds de réserve. De plus, les investissements consacrés aux routes et figurant au bilan seront amortis, compte tenu du fait que la nouvelle péréquation ne prévoit plus de dépenses thématiques.

Mme Francine Jeanprêtre fait la relation entre l'augmentation du nombre d'habitants et la diminution des entrées d'impôts et souhaite savoir s'il est possible d'effectuer une analyse structurelle de la population.

Sans pousser bien loin les analyses, M. Aurel Matthey, Municipal, rappelle que parfois, l'arrivée de plusieurs dizaines de nouveaux contribuables ne permettent pas de compenser le départ d'un seul contribuable fortuné.

Mme Ruth Müller demande s'il est pertinent d'avoir un fonds de réserve général de plus de 9 millions de francs.

M. Aurel Matthey, Municipal, explique que cette situation a été engendrée par le cumul des bénéficiaires des 6 communes fusionnées et aujourd'hui par Hautemorges. Une alternative consisterait à laisser ce montant dans le capital et en faire profiter les contribuables en réduisant les impôts, mais qu'au vu du plan d'investissement, ces fonds seront nécessaires. Il appartient au Conseil Communal de choisir.

Sans autre intervention, la discussion est close et l'objet est soumis au vote.

Le préavis n° 08-2024 tel que présenté est accepté

Pour **53**

Contre **00**

Abstention(s) **01**

- **Préavis n° 09-2024 – Rapport de gestion 2023**

Conclusions du préavis :

- d'accepter le rapport de gestion 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité, au boursier et aux membres de la commission de gestion.

Commission de Gestion :

Mme Karine Kern, rapporteuse pour la Commission de Gestion, donne lecture des conclusions du rapport, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

Recommandations :

"Toutefois, comme en 2022, nous rappelons que la Municipalité doit anticiper la présentation des préavis et convoquer les Commissions bien plus en amont des séances du Conseil. Il est souhaitable que les préavis présentés soient plus aboutis et que les informations nécessaires à une prise de position soient exhaustives. Le déroulement des assemblées du Conseil Communal en serait fortement amélioré.

La communication et la publication de certaines décisions doivent encore être améliorées. Les informations quant à l'avancée de certains projets d'importance (PampiCentre, Déchetterie, Fonds renouvelables) doivent être délivrées à tous les conseillers sur leur adresse électronique. Les informations municipales délivrées en 2024 vont dans ce sens et nous en remercions la Municipalité."

M. Aurel Matthey, Municipal, informe l'assemblée que la page 9 du rapport présentant l'organigramme (format papier) est mal sortie. Le fichier PDF est en revanche de bonne qualité.

Madame la Présidente ouvre la discussion :

Mme Ruth Müller demande la signification du "rôle de l'eau" (page 32 du rapport).

M. Serge Gambarasi, Municipal : la consommation d'eau par compteur.

M. Dominique Kohli a 3 questions : 1) Le rapport de la Commission de Gestion sur la modération de l'éclairage stipule : *"la Commission de gestion regrette que la démarche n'ait pas été poussée plus en avant et le choix d'une extinction partielle plutôt que totale"*. Que signifie cette remarque ? 2) La planification énergétique fixe des lignes directives avec 5 axes et des fiches de mesures. De quoi parle-t-on ? 3) Quelles conséquences aura le départ de la commune de Morges de l'ARASMAC ? 4) Des berbérís (épine-vinette) ont été plantés dans le cimetière de Reverolle. Cette plante propageant de graves maladies aux arbres fruitiers, en a-t-on tenu compte ?

Réponse 1 : M. Serge Gambarasi, Municipal, précise tout d'abord que le Canton émet les règles applicables en matière d'éclairage public sur les routes cantonales. D'autre part, les quartiers habités sont progressivement équipés de luminaires, dont l'intensité réduite à env. 20%, est réactivée à 100% pendant une minute lorsqu'une personne (ou voiture) passe à proximité. La Municipalité a opté pour ce qui lui paraissait être la meilleure solution. Ce choix pourrait être remis en question en cas forte demande.

Réponse 2 : M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, rappelle que le thème des fiches a été abordé lors du dernier CC. La démarche doit encore être peaufinée par la Municipalité.

Réponse 3 : M. François Delay, Municipal, abordera la question dans les communications municipales.

Réponse 4 : M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, n'a pas de compétence particulière dans le domaine botanique. Il valide les choix faits par les professionnels de la commune, mais s'informerá afin d'en savoir davantage.

M. Stéphane Barbey informe l'assemblée que ce type de plante n'est pas connu pour propager le feu bactérien.

Au sujet de la réfection de la rue de l'Auberge à Pampigny, Mme Caroline Nazroo remarque que la création de la zone 30 km/h prévue avant la fin du printemps 2024 (selon un courrier du Service

Technique du 29 avril 2024) n'est toujours pas réalisée. En outre, faute d'une signalisation adéquate, plusieurs conducteurs empruntent régulièrement la rue dans le sens interdit. La sécurité des habitants de cette rue étant en jeu, quand seront mis en place les panneaux de signalisation prévus ?

M. Claude Dumauthioz, Municipal, explique cette situation par le fait que d'autres zones 30 km/h prévues sur la commune sont en attente de validation. Une première commande a été faite pour les villages de Pampigny et de Sévery et ces travaux auront lieu "tout soudain". Les expériences vécues à ce jour dans cette zone servent à prendre les bonnes mesures correctrices.

Sans autre intervention, la discussion est close et l'objet est soumis au vote.

Le préavis n° 09-2024 tel que présenté est accepté

Pour **51**

Contre **01**

Abstention(s) **02**

5. Communications du Bureau du Conseil Communal

Suite aux dernières votations fédérales, Mme Laurence Micheli, Présidente, évoque le bon fonctionnement du Bureau électoral. Le bon contingent des scrutateurs a été trouvé, l'équipe est bien en place, et le comptage électronique des voix constitue un apport efficace et fiable.

La sortie du Conseil Communal aura lieu le samedi 28 septembre 2024. M. Henri Kern, M. Benoît Viret, M. Stéphane Barbey et Mme Ruth Müller garantissent l'organisation de cet événement.

La prochaine séance du Conseil Communal aura lieu le 9 septembre 2024.

6. Communications municipales

- **Mme la Syndique Christine Gilliéron**

Initiative contre le projet de gestion des déchets

"En date du 7 juin, une annonce d'initiative intitulée « Pour un système de déchetterie fonctionnel durable et économique pour tous » a été déposée au bureau communal par l'un des 10 membres du comité d'initiative.

Le texte a été transmis au Conseil juridique de la Direction des affaires communales et droits politiques pour vérifier si la demande répond aux exigences légales en la matière. Or, il s'avère que certains points ne répondent pas entièrement aux exigences légales et devraient être modifiés pour être recevables.

La Municipalité a répondu dans ce sens au représentant du Comité d'initiative en l'invitant à prendre contact directement avec le service juridique précité.

Le Bureau du Conseil a été informé du dépôt de l'initiative et du suivi du dossier."

Séance d'informations des MBC du 18 juin 2024

Le document projeté est joint au présent PV.

- **M. le Municipal Aurel Matthey**

Pompier – SIS Morget

Le préavis sur le changement des statuts concernant le plafond d'endettement est passé devant 7 communes dont Morges. Toutes ont accepté à des pourcentages variés.

Finances

Au 31 mai 2024, les rentrées fiscales 2024 correspondent au budget.

Informatique

L'annonce de la mise sur pied, d'ici fin juin, d'une nouvelle communication via un vecteur supplémentaire "Instagram", débutera dans le courant de la semaine, soit avant le 30 juin 2024 comme prévu.

eDéménagement

Démarche facilitée : cette prestation de la cyberadministration au niveau Suisse est conçue pour annoncer les changements d'adresse en ligne à l'échelle suisse entre les communes du canton de Vaud et toutes les communes suisses y adhérant.

L'adhésion des communes à cette plateforme est volontaire. Plus il y aura d'inscrits, plus le système sera efficient. Pour Hautemorges, une adhésion est prévue au plus tard pour décembre 2025, voire bien avant si possible.

Pour que la procédure puisse être menée entièrement en ligne sur eDéménagement, il faut que la commune de départ et celle d'arrivée participent toutes deux à ce dispositif. Si seule la commune de départ offre cette prestation, mais pas la future commune de domicile, eDéménagement pourra être utilisée, mais il faudra compléter l'inscription au guichet physique du contrôle des habitants de la nouvelle commune.

Enfin, cela nécessitera peut-être une modification du règlement sur les émoluments du contrôle des habitants et un préavis éventuel sera présenté le cas échéant.

Prochains préavis

Le PACOM du secteur Reverolle sera coprésenté le 9 septembre prochain avec M. Claude Dumauthioz, Municipal. La Commission ad hoc a déjà été rencontrée.

Le préavis d'arrêté d'imposition sera présenté lors du conseil du 7 octobre 2024.

Enfin, le budget sera présenté le 16 décembre 2024.

- **M. le Municipal François Delay**

Comptes 2023

Après quelques recherches, M. François Delay, Municipal, précise que la différence du nombre d'élèves dans les comptes découle d'une erreur de retranscription des chiffres dans le cadre du budget.

Collège de Pampigny

La modification du projet est en cours et une séance doit être planifiée avec la Commission concernée. Un préavis devrait être présenté cet automne.

Maison des jeunes

Les aménagements extérieurs progressent et la météo pluvieuse est favorable aux semis de gazon.

ASIABE

Un crédit d'étude de CHF 220'000.00 a été accepté lors du dernier conseil intercommunal du 26 mars dernier pour l'agrandissement du collège Léman à Apples. Les comptes et la gestion ont été acceptés. Les nouveaux portacabines vont consacrer 4 classes à la création d'une nouvelle UAPE.

Parascolaire

A trois exceptions près, les besoins semblent être couverts dans le périmètre de Hautemorges. Cette situation favorable est due à la future ouverture d'un nouveau local à Apples, ainsi qu'à l'augmentation de capacité de la cantine à Chaniaz.

Personnel de l'ASIABE

Mme Marine Vallotton, Boursière, va quitter ses fonctions. Elle sera remplacée par Mme Laetitia Giallara de Bière, engagée à un taux de 70%.

AJERCO

Suite à l'annonce du choix du réseau, un groupe de travail s'est constitué pour régler les sorties de Hautemorges et de Montricher.

AJEMA

Suite aux annonces de sortie de l'AJEMA, un groupe de travail a été constitué au sein du CODIR afin de traiter les modalités de sortie et de poursuivre l'étude sur la nouvelle gouvernance du futur réseau. Si l'annonce de la sortie de Morges a surpris, il faut le voir comme une opportunité de reprendre en mains notre réseau. Le développement des structures dans les hauts du district de Morges ne s'en trouvera que renforcé.

Manifestations

L'organisation du Tour du Pays de Vaud s'est déroulée sans problème majeur.

Le 1^{er} août 2024 aura lieu à Chaniaz en collaboration avec Clarmont et Vaux. Cette démarche permet de maintenir de vieilles traditions et de garder des contacts étroits avec nos voisins.

Mi-Eté au Pré-de-l'Haut

Date prévue : le 25 août 2024.

Future Garderie de Chaniaz

Les réflexions sont en cours. Un préavis pour une garderie de 44 places sera déposé si possible encore cette année.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les points déjà présentés :

Mme Francine Jeanprêtre souhaite connaître le calendrier de fermeture de la dizaine de garderies de Morges.

M. François Delay précise que l'objectif donné par Morges est pour 2026. Toutefois, le groupe de travail aura pour mission de faire en sorte que la transition soit aussi imperceptible que possible pour les parents.

M. Alain Lattafi regrette que le site internet de l'ASIABE ne soit pas mieux tenu à jour. En effet, face à une situation toujours relativement complexe, il serait souhaitable que la population ait accès à un bulletin d'information permettant de voir clairement "où on en est, où on veut aller et quand on y sera".

M. le Municipal, François Delay, prend note de la demande et un calendrier sera établi.

- **M. le Municipal Serge Gambarasi**

Eau potable

En raison d'informations contradictoires, M. le Municipal précise que le prix 2024 de l'eau potable est maintenu à CHF 1.50, les investissements prévus n'ayant pas encore été initiés.

A l'attention des Municipalités, les Commissions ad hoc de Montricher et de Hautemorges ont établi un rapport régissant les règles applicables dans le cadre de la nouvelle convention avec Montricher. Ayant fait l'objet de quelques modifications, dite convention sera soumise aux deux Conseils sous forme d'un préavis en octobre prochain.

En parallèle à cette convention, et à la même période, un crédit d'étude sera soumis pour certaines des mesures prévues dans le PDDE. La substance de ce Plan Directeur de la Distribution de l'Eau sera présentée par un bureau d'ingénieurs en ouverture de la séance de septembre 2024.

D'autre part, la convention existant avec la commune de Vullierens fait également l'objet d'une révision dont l'aboutissement est prévu à la fin de l'année.

Plusieurs distributeurs d'eau potable de la région (Morges, AIEB, SAGEP et Hautemorges) se sont réunis afin de coordonner les futures mesures de restrictions d'eau. Les mesures passeront par diverses étapes, en particulier par une campagne de sensibilisation de la population (tout-ménage). D'autre part, un test d'env. 12 mois aura lieu avec un météorologue responsable de fournir un bulletin hebdomadaire sur les perspectives pluviométriques. Il s'agit d'informations professionnelles disponibles sur le site internet de la commune.

STEP

Le COPIL de la Senoge se réunit une fois par mois. Les travaux de la première étape se termineront comme prévu à la fin de l'année. Ils permettront à chaque commune concernée de se déterminer sur la suite du projet. Une présentation aux Municipalités est programmée pour début 2025.

PGEE

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) devrait être finalisé pour fin juin 2025. Une année de retard a été cumulée dans l'avancement de ce dossier. Une fois ce plan validé par le Canton (DGE), il fera l'objet d'une présentation.

Déchets

Suite à la validation du crédit d'investissement, et sans dépôt de référendum, les travaux ont débuté (commande de matériel, mises à l'enquête, planification des points de collecte, etc.). Tout est mis en œuvre pour que les points de collecte et Ecopoints soient opérationnels pour début décembre 2024. L'adaptation des déchèteries d'Apples et Pampigny, ainsi que la fermeture des autres déchèteries interviendront à la même période. Des informations ciblées et précises sont en cours d'élaboration. Elles seront transmises à la population dans le courant de l'été.

- **M. le Municipal Claude Dumauthioz**

PACOM

Reverolle : (voir info donnée par M. Aurel Matthey).

Pampigny : suivra dans la foulée avec un préavis prévu pour cet automne.

Bussy-Chardonney, Cottens et Sévery : suivent leur cours.

Routes

Le tronçon à l'entrée d'Apples, depuis Cottens, a été rénové.

Au centre d'Apples, à Pampigny (route de la Tuillière) et à Cottens (route du Vieux-Réservoir), des travaux de colmatage des fissures sont effectués à l'aide d'enrobé coulé à froid.

PampiCentre : rien de nouveau.

- **M. le Municipal Fabrice Marendaz**

Croix-du-Moulin 2, Apples

Après un départ timide, les dalles des nouveaux balcons seront toutes coulées d'ici 2 semaines.

Cuisine du Jura

Dès la fin des examens, la cuisine a été vidée et tous les meubles ont été démontés. Les travaux de rénovations peuvent maintenant commencer.

Après vérifications, tant les conduites d'eau, que les câbles électriques sont en bon état.

Chauffage de l'église d'Apples

Les offres et études relatives aux travaux complémentaires requis sont en cours de réception. Une fois tous les éléments rentrés, le nouveau projet sera présenté à la Commission ad hoc pour validation et un nouveau préavis sera rédigé à l'attention du CC.

- **M. le Municipal Claude-Alain Cavigioli**

Aucune communication.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

M. Adrian Marti souhaite connaître l'état de situation du traitement des demandes de subventions (Fonds énergie renouvelable).

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, rappelle avoir annoncé la présentation d'un rapport pour septembre prochain. Il confirme néanmoins que des dossiers ont déjà été réglés, d'autres sont en cours de l'être et que ce dossier sera clos d'ici la fin de l'été.

7. Election du Bureau pour la période juillet 2024 à juin 2025

Election du-de la Président-e

En préambule, Mme Laurence Micheli, Présidente, confirme son souhait de se présenter pour une année supplémentaire au poste qu'elle occupe et cède sa place à M. Cédric Jotterand, 1^{er} Vice-Président, pour conduire cette élection.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée, M. le 1^{er} Vice-Président invite l'assemblée à formuler d'autres propositions.

Tel n'étant pas le cas, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

Est élue tacitement Présidente pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Mme Laurence MICHELI

Election du-de la 1^{er} Vice-Président-e

Mme Laurence Micheli confirme le souhait de M. Cédric Jotterand, actuel 1^{er} Vice-Président, de se présenter pour une année supplémentaire au poste qu'il occupe.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée, Mme la Présidente invite l'assemblée à formuler d'autres propositions.

Tel n'étant pas le cas, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

Est élu tacitement 1^{er} Vice-Président pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

M. Cédric Jotterand

Election du-de la 2^{ème} Vice-Président-e

Mme Laurence Micheli confirme le souhait de M. Jean-Luc Favre, actuel 2^{ème} Vice-Président, de se présenter pour une année supplémentaire au poste qu'il occupe.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée, Mme la Présidente invite l'assemblée à formuler d'autres propositions.

Tel n'étant pas le cas, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

Est élu tacitement 2^{ème} Vice-Président pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

M. Jean-Luc Favre

Election de 2 scrutateurs-trices

Aucune candidature préalable n'ayant été déposée, Mme la Présidente déclare que M. Benoît Viret et M. Justin Tardy, scrutateurs suppléants sortants, remplacent M. Nicolas Hofmann et Mme Martine Meldem, scrutateurs-trices sortants.

Conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

Sont élus tacitement scrutateurs pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

M. Benoît Viret et M. Justin Tardy

Election de 2 scrutateurs-trices suppléants-es

Aucune candidature préalable n'ayant été déposée, Mme la Président invite l'assemblée à formuler des propositions.

M. Nicolas Hofmann, qui est proposé, accepte, et M. Ralf Dislich se porte candidat.

Aucune autre proposition n'étant formulée, et conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement du CC :

Sont élus tacitement scrutateurs suppléants
pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

M. Nicolas Hofmann et M. Ralf Dislich

8. Postulat urgent du 24 juin 2024 – Transformation de la Gare de Pampigny-Sévery

A titre liminaire, l'assemblée confirme à Mme la Présidente que chaque membre a pris connaissance du postulat et que sa lecture n'est pas requise. D'autre part, quelques règles sur la prise en charge du postulat sont rappelées :

Le CC statue sur sa recevabilité, avec 3 orientations possibles :

1. Il est refusé et classé sans suite
2. Il doit faire l'objet d'une étude plus poussée par la nomination d'une Commission
3. Il est immédiatement soumis à la Municipalité pour la rédaction d'un rapport

Le postulat n'a aucun effet contraignant.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

Dans la mesure du possible, M. Gilles Jotterand souhaite connaître le point de vue de la Municipalité.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, souligne que les points mis en évidence par les postulants correspondent à des éléments déjà pris en compte par la Municipalité, savoir la sécurité, l'esthétisme et la création de places de parc végétalisées (pose d'un revêtement absorbant) avec quelques arbres. En conséquence, Mme la Syndique ne voit pas d'intérêts à soutenir ce postulat, sauf si le CC n'était pas disposé à accorder sa confiance à la Municipalité.

Dans le but de redéfinir le contexte de ce postulat, M. Yann Caloz rappelle qu'en mars 2022, en réponse à une interpellation, la Municipalité a clarifié sa position en mettant en avant 2 éléments : 1) agender une rencontre avec les MBC afin de négocier au mieux les investissements sécuritaires 2) inclure les montants nécessaires dans le plan d'investissement. Dès lors, les MBC

ont poursuivi le développement du site selon leur propre procédure, essentiellement par des mises en conformité. Les éléments du postulat se concentrent sur des interfaces qui pourraient être du ressort de la commune. Depuis, peu d'informations ont été communiquées et, lors de la séance du 18 juin 2024 destinée à la population, les MBC ont présenté un projet conforme aux plans initiaux. Dans ce contexte, les postulants ont estimé que ce dossier devait faire l'objet d'une relance auprès des membres du CC, ceci d'autant plus que, la gare devant disparaître, le moment était opportun pour la commune d'exercer une influence sur la réalisation de ce nouvel espace public. Ainsi, le CC est invité à soutenir ce postulat en mettant la priorité sur la sécurité (création d'une zone 20km/h) et de contribuer à l'aménagement des places de parc. Enfin, vu l'urgence et l'annonce tardive des travaux, les postulants demandent que la Municipalité porte une attention particulière à ce chantier, tout en bénéficiant du soutien et de la force du CC.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, précise que l'aménagement des places de parc n'incombe pas à la commune, mais aux MBC (projet privé). En revanche, si les demandes spécifiques de la commune induisent un surcoût, il pourrait être pris en charge, tout comme la plantation d'arbres. Mme la Syndique précise que la mise en place d'un P+R est de la responsabilité communale.

Tenant compte du fait que la démarche n'engage à rien et dans le but de renforcer l'esprit de coopération et de collaboration avec la Municipalité, M. Felix Mann invite le CC à accepter ce postulat.

M. Etienne Fuchs défend l'idée de poser des matériaux absorbants pour favoriser l'écoulement des eaux de surface et d'arboriser cette place.

M. Cédric Jotterand soutient l'objectif recherché par le postulat. Néanmoins, il estime que l'efficacité de la démarche n'est pas démontrée puisqu'il engage la Municipalité à établir un rapport, lequel arrivera une fois les travaux terminés. La voie de la motion urgente aurait été plus appropriée, voire encore de renoncer au postulat et de le transformer en une résolution servant de guide à la Municipalité.

Mme la Présidente précise que la résolution ne peut intervenir que sur la base d'une interpellation et que le vote du CC conditionnera la suite de la démarche.

M. Jacques Brera rappelle que le Règlement sur les Constructions prévoit l'utilisation de matériaux absorbants pour la création de places de parc. La Municipalité a donc les moyens de faire respecter ce point sans autre forme de procédure.

Au nom de la Municipalité, Mme Christine Gilliéron, Syndique, intervient et confirme à son tour soutenir les objectifs recherchés par les postulants.

Conscient des problèmes liés au calendrier, M. Yann Caloz relève l'importance qu'il y a d'exprimer maintenant les souhaits du CC et de soutenir la Municipalité dans son travail de dialogue et de négociation avec les MBC. Enfin, le doute subsistant quant au caractère "ferroviaire" du terrain, il sera du devoir de la Municipalité de vérifier quel type de revêtement peut être utilisé pour les places de parc. En définitive, il réitère son appel au soutien du postulat.

A la question de Mme Evelyne Baumann souhaitant savoir si le permis de construire délivré en 2023 ne contenait pas une remarque relative à l'aménagement de places végétalisées, Mme la Syndique rappelle que le permis a été délivré par l'OFT.

Sans autre intervention, la discussion est close et le postulat est soumis au vote.

Le postulat "Transformation de la Gare de Pampigny-Sévery" tel que présenté est accepté

Pour **48**

Contre **00**

Abstention(s) **06**

9. Propositions individuelles et divers

Conformément à l'information notifiée par e-mail le 9 mars 2024, Mme la Présidente rappelle aux délégués-es aux Associations intercommunales que toute intervention lors d'une séance d'un CC doit préalablement être annoncée et le texte transmis par e-mail au Secrétaire du CC. Malgré le fait que la modification de l'OJ a été votée, Mme Ruth Müller est autorisée à intervenir pour donner lecture de son rapport sur les activités de l'AJERCO.

"Le 16 mai 2024, s'est tenue à Montricher l'assemblée du CI de l'Ajercos (Accueil de jour des enfants région Cossonay) dont font encore partie les villages de Pampigny, Sévery et Cottens.

Les comptes 2023 montrant un excédent de recettes de CHF 846'000.00 ont été approuvés. Ce montant sera remboursé aux communes.

L'objet "Plan de développement 2025-2030" était également à l'Ordre du jour. En effet, selon les exigences de la Laje, un plan de développement doit être fourni tous les 5 ans pour satisfaire aux conditions fixées pour les réseaux.

A cet effet, Ajercos, pour répondre à l'objectif fixé par la FAJE, de développer un nombre de places d'accueil au moins égal à 50% du besoin identifié par une étude Microgis en 2023, a prévu de créer 88 places en préscolaire et de mettre l'accent sur le parascolaire, soit 300 places.

Actuellement Ajercos offre en comptant les Accueilantes en Milieu Familial (AMF) 720 places (358 pré-362 para) et à l'horizon 2030, il y aura 1108 places (446 pré-662 para).

Certes tout cela aura un coût, mais les besoins sont importants et les listes d'attente bien réelles.

Pour rappel le financement préscolaire est à 100% à l'habitant des 27 communes Ajercos et le parascolaire 10% de contribution socle et 90% aux îlots scolaires AS17-ASIVENOGE-ASICOVV, l'Asiabe n'étant pas concernée puisqu'elle gère elle-même l'accueil parascolaire sauf pour la contribution socle.

Ce plan de développement étant un plan d'intention a été accepté.

D'autre part, comme annoncé par François Delay, Hautemorges ne peut faire partie de 2 réseaux ayant un but identique. Le choix a été fait de quitter Ajercos et de rejoindre Ajemas (région Morges-Aubonne).

Selon les statuts Ajercos, une sortie n'est pas possible avant 2029. Mais un groupe de travail sera constitué pour envisager une sortie plus rapide et imaginer les modalités de financement.

Outre l'aspect financier, seront considérés le transfert de la garderie de Pampigny "Le Chap'rond rouge" et son personnel ainsi que la situation des AMF travaillant sur Pampigny, Sévery et Cottens."

M. Nicolas Jotterand remercie Mme la Syndique pour le mobilier urbain installé pour les vélos. Il relève toutefois que les places sont toujours squattées. D'autre part, M. le Conseiller souhaite connaître les horaires d'engagement et de passages de l'Agent de Sécurité Public.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, précise que l'ASP doit intervenir de manière aléatoire. En outre, il est relevé que le début des activités de cet agent suscite des réactions souvent positives, et parfois moins... Les 3 places squattées seront transformées en une place de parc pour une voiture. Pour diverses raisons, notamment de visibilité, M. le Conseiller n'est pas favorable à cette proposition de transformation. La question de visibilité sera revue avant de prendre une décision.

Mme Francine Jeanprêtre demande des nouvelles concernant le transport des marchandises de Landi.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, invite Mme la Conseillère à se référer au PV n° 17 (page 253) de la séance du 6 mai 2024, lors de laquelle ce point a été développé.

Mme la Conseillère allègue que de son côté, le Canton doit bientôt présenter un plan "Climat", par lequel l'aspect du transfert de la route au rail devra être traité. M. Yannick Maury, député de Yens, informera Mme Jeanprêtre de l'évolution de la situation, tout en précisant qu'il serait bon que Hautemorges fasse un geste financier pour favoriser l'aboutissement du programme.

Mme la Syndique rappelle que l'obstacle principal est constitué par la mise en conformité des installations pour remplir les wagons et qu'à priori, il n'appartient pas à la commune de financer les aménagements d'un privé.

M. Vincent Crottaz remarque que les conseillers-ères prenant la parole ne sont pas toujours clairement audibles. Il encourage chacune et chacun à y penser lors de leur intervention.

Mme Ruth Müller a été interpellée par des mamans d'enfants scolarisés et usagers réguliers de la place de jeux à Pampigny. Elle évoque l'existence d'un panneau interdisant l'usage de la place après 20h00. Néanmoins, des agents de sécurité auraient renvoyés des enfants jouant sur le terrain de foot, alors qu'il n'était pas 22h00. Qu'en est-il des consignes données aux ASP sachant que le règlement limite à 22h00 la présence d'enfants scolarisés dans la rue ?

Mme Christine Gilliéron, Syndique, rappelle que l'ASP communal intervient seul sur divers sites pour limiter les risques de dégradations. L'intervention relevée ne découle donc certainement pas du personnel communal. Une vérification des rondes sera effectuée.

En lien avec le projet de la gare de Pampigny/Sévery, M. Julien Favre souhaite savoir qui sont les personnes désignées comme étant les investisseurs : les MBC ou des privés pour les bâtiments ?

Mme Christine Gilliéron, Syndique, relate un communiqué de presse par lequel les MBC évoquent les relations avec la commune de Hautemorges et de l'entreprise Pentagone Immobilier SA, à qui il a été confié l'étude d'un projet de nouvelle construction sur la place de la gare. Ce projet comprend notamment un bâtiment à usage mixte avec salle d'attente et WC public.

M. Julien Favre demande que le livret des comptes comporte des numéros de page afin d'en faciliter les recherches.

M. Gilles Jotterand rappelle une demande faite l'année précédente, pour que les comptes soient présentés page par page et chapitre par chapitre.

10. Clôture

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h42.

La Présidente :
Laurence Micheli

Le Secrétaire :
Laurent Mottet